

Histoire



Naissance du soutien du sport national

La Société du Sport-Toto (SST) a été fondée en 1938. Elle avait pour but d'offrir des paris au totalisateur, dont les bénéfices nets devaient soutenir le sport national.

Bien que les paris portent alors sur l'issue de matchs de football et de hockey sur glace, il ne s'agissait pas des actuels paris sportifs clas-

siques, mais «d'opérations analogues à des loteries». L'association SST regroupait, en plus des cantons, Swiss Olympic et la fédération de football et celle de hockey sur glace, c'est-à-dire les sports qui généraient des supports de paris. Il est important de le savoir pour comprendre la raison pour laquelle la FSES verse non seulement des fonds directement à Swiss Olympic mais aussi au football et au hockey sur glace.

Par ailleurs, la Loterie Romande, la loterie nationale intercantonale et la bernoise SEVA proposaient des produits de loterie (billets). En 1970, a été introduite la loterie suisse à numéros. Les trois sociétés de loterie susmentionnées et la SST en étaient les initiateurs. Il était évident que la loterie à numéros cannibaliserait les produits du Sport-Toto. C'est pour cette raison que la SST et, partant, le sport national, se sont associés à la loterie à numéros. Ils participaient aux produits réalisés. Au 1er janvier 2003, la fusion de la bernoise SEVA, de la loterie nationale intercantonale et de la partie opérationnelle de la SST a donné naissance à Swisslos loterie nationale intercantonale. La SST recevait alors un montant de trois francs par habitant, prélevé sur les bénéfices de la loterie suisse à numéros, qui était désormais exploitée à deux par Swisslos et la Loterie Romande. Swisslos et la Loterie Romande exploitaient également les produits Sport-Toto sur mandat de la SST. Les bénéfices nets de ces produits étaient intégralement versés à Swiss Olympic, au football et au hockey sur glace par l'intermédiaire de la SST. En 2007, la Loterie Romande et Swisslos ont repris tous les produits Sport-Toto. Une part des bénéfices nets des deux sociétés de loterie a été garantie contractuellement à la SST et, donc, au sport national. La SST n'avait donc plus de rôle opérationnel. Elle distribuait les fonds à Swiss Olympic, à la Fondation de l'Aide sportive suisse, au football et au hockey sur glace et en surveillait la bonne utilisation. Important: depuis 2007, le pourcentage des bénéfices nets que les deux sociétés de loterie allouaient au sport national était différent. De 2007 à 2016, la SST a touché 7.56 % du bénéfice net de Swisslos et 3.15 % de celui de la Loterie Romande. En 2017, Swisslos a augmenté cette part à 10.74 % et la Loterie Romande à 5.06 %.